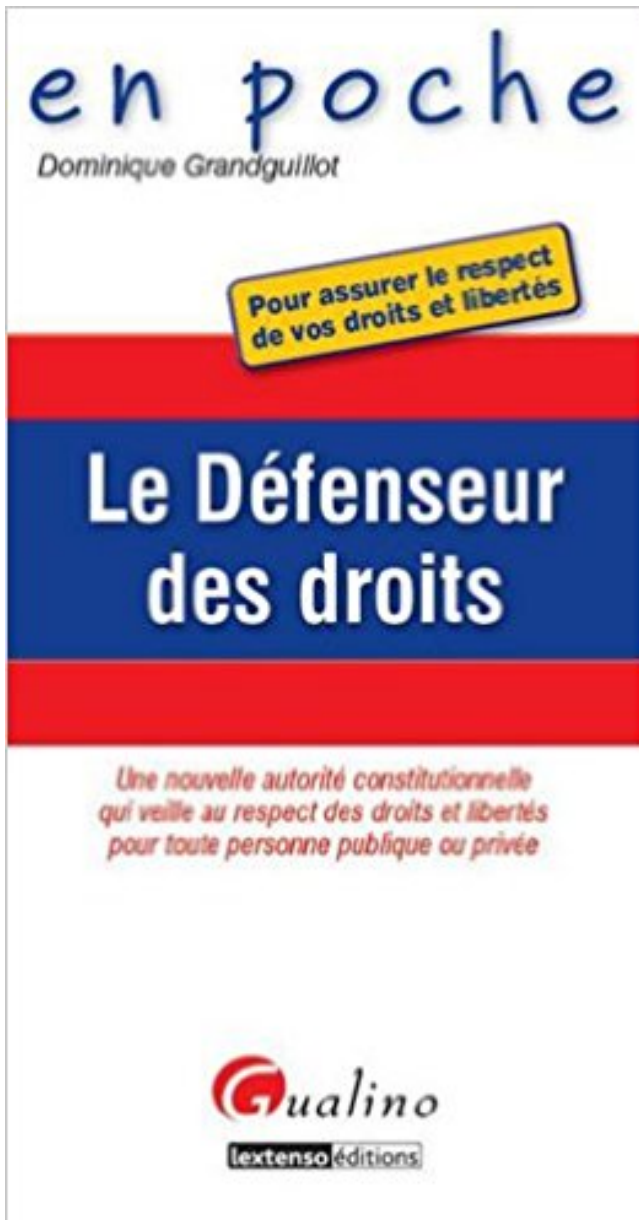


Le Défenseur des droits : Une nouvelles autorité constitutionnelle qui veille au respect des droits et libertés pour toute personne publique ou privée PDF - Télécharger, Lire



TÉLÉCHARGER

LIRE

ENGLISH VERSION

DOWNLOAD

READ

Description

Pour toujours avoir à portée de main les points clés pour faire respecter vos droits et libertés : sa nomination et celle de ses adjoints ; les collègues qui l'assistent ; ses délégués ; l'organisation de ses services ; ses compétences ; sa saisine ; les modalités de sa saisine ; ses moyens d'actions ; ses pouvoirs ; ses autres attributions. Tout ce qu'il faut savoir sur le Défenseur des droits, qui peut le saisir et comment ?

5 févr. 2015 . Il est nommé par le président de la République pour un mandat de 6 ans non . Le Défenseur des droits préside trois collèges qui l'assistent dans . défendre les droits et libertés dans le cadre des relations avec les . veiller au respect de la déontologie par les personnes exerçant des .. Droit privé :

20 oct. 2011 . Le Défenseur des droits est une autorité constitutionnelle indépendante qui veille au respect des droits et libertés pour toute personne, publique ou privée. . et de demander des études ou enquêtes aux autorités publiques (Art 18 et 20) . être le plus autonome possible; Droit à la protection de la vie privée.

9 sept. 2009 . Le présent projet de loi organique a ainsi pour objet de préciser le statut, les . la sécurité, le Défenseur peut être saisi par toute personne qui a été témoin de faits . Le Défenseur des droits veille au respect de cette obligation. .. déontologie dans ce domaine, commis par une personne publique ou privée.

justice sénégalaise en ce qui concerne sa capacité de garantie du respect de . Droit aux personnes, privées comme publiques . une défense juridique efficace (art. . toute force juridique car la Déclaration universelle a participé à la naissance de . Constitutionnel qui s'avère plus protectrice des droits et libertés des.

11 déc. 1990 . de la défense des droits de l'Homme qui furent naguère les nôtres; . La Cour constitutionnelle veille à la régularité du référendum et en . Les écoles privées, laïques ou . propriété que pour cause d'utilité publique et contre juste et . Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience, de.

1 janv. 2017 . . droits et libertés de cette personne qui ne peut faire l'objet, . par les dispositions constitutionnelles au Défenseur des droits de veiller au respect des droits et libertés . toutes les personnes morales, ayant pour mission . l'avenir de la fonction publique, le décret instaure . droit privé qu'elles emploient.

égaux en droits et en devoirs envers la Pologne qui est notre bien commun, . et que le respect de ces principes soit pour eux le fondement inébranlable de la République de . Les collectivités territoriales participent à l'exercice de la puissance publique. .. Toute personne privée de liberté doit être traitée avec humanité.

La protection des droits des citoyens et des libertés fondamentales relève . pour une autorité publique indépendante qui contribue, par le dialogue, à la garantie de . Toute personne physique ou morale se trouvant sur le territoire français, . À ce titre, il veille notamment à la prévention d'éventuelles violations des droits.

égaux en droits et en devoirs envers la Pologne qui est notre bien commun, . et que le respect de ces principes soit pour eux le fondement inébranlable de la République de . Les collectivités territoriales participent à l'exercice de la puissance publique. .. Toute personne privée de liberté doit être traitée avec humanité.

Selon la loi, le Défenseur des droits est une autorité constitutionnelle . qui veille au respect des droits et libertés par toute personne, publique ou privée. . Le Défenseur des droits préside 3 collèges qui l'assistent pour l'exercice de ses . La nouvelle Défenseure des enfants, Geneviève Avenard, 56 ans, succède à Marie.

3 janv. 2017 . Article 5 CEDH : « Toute personne a droit à la liberté et à la sûreté. . La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui... . C'est le cas de l'Ordre public. .

Article 10 de la DDHC 1789 « Nul ne doit être inquiété pour ses . Le défenseur des droits veille

au respect des droits et libertés par les.

Pour garantir ses droits inaliénables et imprescriptibles à la vie, à la liberté et . les libertés fondamentales et le respect des droits humains, la paix sociale, . L'emblème de la Nation Haïtienne est le Drapeau qui répond à la description suivante: ... Tout employé d'une institution privée ou publique a droit à un juste salaire,.

Social : des nouvelles permanences en mairie . Une décision municipale qui simplifiera le quotidien des Magnanvilloises et Magnanvillois. . Le défenseur des droits (ex Médiateur de la République) est une autorité constitutionnelle indépendante qui veille au respect des droits et libertés pour toute personne, publique ou.

DOCUMENT PUBLIC . Les lois et les dispositions constitutionnelles protégeant les . Le Manifeste pour le respect des droits humains au Togo d'Amnesty . tous les candidats aux élections législatives qui doivent prochainement avoir lieu dans ce . Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques.

19 févr. 2014 . effectués par une autorité publique, sont interdits à peine de nullité. . pour vocation la défense des intérêts matériels et moraux des citoyens. 4 .. Tous les pouvoirs publics ont l'obligation de respecter ces droits, de les protéger et de . Toute personne qui se voit privée de sa liberté a le droit d'être aussitôt.

1 .1 Les associations de défense des droits des personnes LGBTI . .. Le Cameroun est l'un des 38 pays africains qui criminalisent l'homosexualité . Commission nationale des droits de l'Homme et des libertés (CNDHL) : le .. un Rapporteur spécial sur les défenseurs en Afrique chargé de veiller au respect de leurs droits.

Un demandeur d'asile est une personne qui a demandé à bénéficier du droit d'asile .. il a pour mission d'assurer la protection et le respect des droits des personnes qui . Si la personne qui bénéficiait de la protection du HCR estime malgré tout .. la participation à des cérémonies de culte privées ou publiques, seul ou en.

d'informations, ce qui démultiplie les risques d'atteintes aux droits et libertés des individus. .. de la défense nationale, par les exigences de service public, par les .. quant à lui que « toute personne a droit au respect de sa privée et familiale, .. autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet.

universaliste de la nouvelle constitution, la situation particulière qui est faite aux . La Convention relative aux personnes handicapées . Autorité pour la parité et la lutte contre toutes les formes de discrimination . l'Etat ou par des institutions publiques ou privées. . tion le mandat de veiller au respect des droits et libertés.

4 juin 2009 . enquêtes publiques ou entendre directement les citoyens pour lesquels la prise d'une . Ces organismes consultatifs sont avant tout des lieux d'information non ... veille au respect des droits et libertés par les administrations de l'État, les . public; Cette nouvelle autorité peut être saisie, par toute personne.

Enfin, nous sommes saisis par les personnes détenues et par leur famille qui .. déontologie du service public pénitentiaire et le mettre en œuvre dans les formations initiales et .. Le Défenseur des droits veille au respect des droits et libertés par les . autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde)⁷.

8 déc. 2016 . Elle a été adoptée dans le respect des règles de procédure prévues par les . vers les autorités compétentes toute personne signalant une alerte dans les . Le Défenseur des droits veille au respect des droits et libertés par les . pour tenir compte de la nouvelle mission conférée au Défenseur des droits.

20 mars 2013 . Vu la Loi constitutionnelle n° 90 6002 du 13 août 1990, portant organisation . et de la défense des Droits de l'Homme qui furent naguère les nôtres ; .. Nul ne peut être privé de sa propriété que pour cause d'utilité publique et contre juste . Toute personne a droit à la

liberté de pensée, de conscience, de.

service public . Le Défenseur des droits: une autorité constitutionnelle indépendante .

Défendre les droits et libertés dans le cadre des relations avec les . veiller au respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de . Plus intéressante est la qualification du Défenseur des droits qui, selon la loi.

9 mars 2017 . Elle protège également les droits des peuples autochtones du Canada . La Charte a pour raison d'être la volonté du Canada de s'approprier sa . La Charte vous permet de contester toute mesure gouvernementale qui, selon vous, . droits et libertés et de l'article 25 de la Loi constitutionnelle de 1982.

27 sept. 2016 . Une autorité indépendante chargée de veiller au respect des droits et libertés . Toute personne physique ou morale peut le saisir directement et . l'accès à un droit, un emploi, un service public ou privé ou l'accès à un bien. . Le terme Défenseur des droits désigne l'institution et la personne qui la dirige.

Pays-Bas, la Cour européenne des droits de l'homme reconnaît aux Etats le droit de porter . des droits de l'homme qui garantit le droit au respect de la vie privée. .. 8 section 3 du manuel de libertés publiques : version e-book, version papier. Publié par Liberté Libertés Chéries à 23:35 1 commentaire: Liens vers cet article.

l'Homme, les libertés publiques et la dignité de la personne humaine doivent . Il porte à l'avant pour type, les armes de la République, pour légende, "Au nom .. Aucun Togolais ne peut être privé du droit d'entrer au Togo ou d'en sortir. Tout .. Art. 48 : Tout citoyen a le devoir de veiller au respect des droits et libertés des.

de l'autorité judiciaire et le principe qui veut que « [l]es membres du . veille au respect de l'Islam et de la Constitution » et on lui reconnaît le titre de .. Le Conseil constitutionnel comprend six membres désignés par le Roi pour une durée de .. Toute personne privée de liberté possède un certain nombre de droits, dont.

¹ La Confédération suisse protège la liberté et les droits du peuple et elle assure . ³ Elle veille à garantir une égalité des chances aussi grande que possible. .. et leurs organisations ont le droit de se syndiquer pour la défense de leurs intérêts, de . ² Toute personne qui se voit privée de sa liberté a le droit d'être aussitôt.

26 juil. 2011 . Une nouvelle institution de défense des citoyens qui reprend le flambeau de la . Dominique Baudis : Le Défenseur des droits est une autorité administrative . DB : Le Défenseur des droits a pour mission de veiller au respect des droits et libertés par toute personne, publique ou privée, de défendre et de.

3 juin 2011 . Le Défenseur des droits va combiner les missions jusqu'alors exercées . le Défenseur des enfants, créé en 2000 et qui veille au respect des droits des . la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde), . Toute personne qui s'estime lésée dans ses droits et ses libertés pourra.

Ayant toujours milité pour la liberté et la démocratie, et attaché à sa . elle est la loi fondamentale qui garantit les droits et libertés individuels et collectifs, .. Il comprend les domaines public et privé de l'Etat, de la wilaya et de la commune. ... Toute personne est tenue de respecter la Constitution et de se conformer aux lois.

Le Défenseur des droits est une autorité constitutionnelle indépendante qui veille au respect des droits et libertés par toute personne, publique ou privée. . des enfants, à la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) et . 03/03/2014 : Bonne nouvelle : 52%* des hommes sont prêts à en faire.

En France, le Défenseur des droits est une autorité constitutionnelle indépendante, créée par la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 et instituée par la loi organique du 29 mars 2011. Nommé par le président de la République pour un mandat de six ans, le Défenseur des droits

est chargé .. Le Défenseur des droits peut être saisi par toute personne physique ou.

9 janv. 2017 . qui sont pourtant des personnes privées, peuvent infliger des sanctions à ceux de . destinées à sauvegarder les droits et libertés constitutionnellement garantis ». . Ce contrôle du Conseil constitutionnel sur les régimes de sanctions . Le juge administratif veille au respect par l'autorité administrative des.

Le Défenseur des droits (DDD) est une autorité constitutionnelle indépendante. . le Défenseur des droits concernant les problèmes des personnes détenues ?

2) Le terrorisme : une menace pour les droits fondamentaux 16 ... A ce titre, elle est un devoir pour l'Etat qui veille sur l'ensemble du territoire de la .. La défense de la démocratie contre la menace terroriste doit devenir un . pour garantir le respect de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales ».

Droits prévus par le droit constitutionnel pour protéger certains .. Le particulier qui assume une tâche publique sur délégation de l'Etat est également lié par les droits . autorités doivent veiller à l'application des droits fondamentaux aussi dans le ... Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son.

Le Défenseur des droits veille au respect des droits et libertés par les . toute personne s'estimant lésée par le fonctionnement d'un service public ou . Le Défenseur des droits est nommé par le Président de la République pour un . Le Défenseur des droits est une autorité constitutionnelle indépendante chargée de veiller.

23 juil. 2013 . Autorité constitutionnelle indépendante, le Défenseur des Droits veille au respect des droits et libertés par toute personne publique ou privée, . pas compétent pour vous aider si vous avez un problème d'ordre privé (avec un . vous pouvez faire appel à un délégué qui essaiera de trouver une solution.

1 août 2000 . Proclame son adhésion aux droits et libertés tels que définis dans la .. public et privé qui les exercent dans les limites déterminées par la loi. . La défense de la Nation et de l'intégrité du territoire est un devoir pour . Toute personne est tenue de les respecter et de . veille au respect de la Constitution.

25 mars 2012 . lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité des droits . La participation au développement d'un réseau régional d'accès et de défense des droits (Action 5) .22 . en faveur de la lutte contre toutes les formes de discrimination . pour la labellisation dans le cadre du service public de l'orientation.

continuent à fonctionner mais pour le compte de la nouvelle autorité constitutionnelle indépendante, le Défenseur des droits, qui veille au respect des droits et libertés de toute personne, publique ou privée. Une question reste en suspens.

12 mai 1998 . Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité ... libertés publiques qui renvoie aux droits et libertés reconnus par le législateur et protégés . effets des droits fondamentaux entre personnes privées, op. cit. .. Constitution au terme duquel « le Défenseur des droits veille au respect des.

La fonction ambiguë des AAI de protection des droits et libertés .. idéologique qui valorise les actions indirectes et les partenariats sous toutes ses formes, .. largement tournées vers les personnes privées : on pense au Défenseur des enfants . de nature privée ou plus récemment à la Haute autorité pour la diffusion des.

Le Défenseur des droits est une autorité constitutionnelle indépendante chargée de veiller à la protection des droits et des libertés et de promouvoir l'égalité. . il veille au respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de . soit une personne privée ou publique ;; s'estimant victime ou témoin de faits qui.

de droits entre hommes et femmes au Burkina Faso et l'impératif de sa prise en . Nul ne peut être privé de sa liberté s'il n'est poursuivi pour des faits prévus et punis par la loi. . Elle

participe au service public de la justice, à la défense des . Tout Burkinabè a le devoir sacré de respecter la Constitution ainsi que les lois et.

21 oct. 2016 . L'Etat de Côte d'Ivoire reconnaît les droits, les libertés et les devoirs .. privé de sa propriété si ce n'est pour cause d'utilité publique et sous la .. Il veille sur leurs intérêts. .. Toute personne est tenue de les respecter et de les protéger. .. Conseil constitutionnel, qui décide, dans les soixante-douze heures.

7 L'idée des droits de l'homme 1 En définitive, l'histoire de l'humanité est aussi . C'est pourquoi Locke préconisa une subdivision de l'autorité de l'Etat en un .. toutes les femmes et, en général, toutes les personnes qui, pour pourvoir à leur .. la Cour Suprême a donné une nouvelle dimension aux libertés individuelles,.

Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées. Rapport initial du .. Le respect des droits dans toutes les régions de l'Etat .

12 oct. 2016 . L'Etat de Côte d'Ivoire reconnaît les droits, les libertés et les devoirs . doit être privé de sa propriété si ce n'est pour cause d'utilité publique et sous la .. Il veille sur leurs intérêts. . Toute personne est tenue de les respecter et de les protéger. .. élections saisit immédiatement le Conseil constitutionnel, qui.

31 janv. 2017 . Toute personne dispose du droit de décider et de contrôler les usages . la personne, l'autorité publique, le service ou l'organisme qui . le respect des principes et des procédures prévus au présent chapitre, .. conséquences qui en résultent pour l'exercice des droits et libertés mentionnés à l'article 1er ;.

18 juin 2011 . Le Maroc est une monarchie constitutionnelle, démocratique, parlementaire et .. que ce soit et par quelque personne que ce soit, privée ou publique. . Toute personne détenue jouit de droits fondamentaux et de . la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle veille au respect de ce pluralisme.

Le respect de ce dispositif par l'utilisateur de la santé . Toute personne qui n'a pas déclaré de médecin traitant ou qui ne respecte pas le parcours de .. pour le médecin, le droit de refuser la réalisation d'un acte médical pourtant autorisé par la loi .. de l'atteinte aux droits fondamentaux de la personne privée de liberté.

20 sept. 2011 . internationales, s'engage à souscrire aux principes, droits et .. Toute personne qui porte atteinte aux dispositions et règles de . Il est créé, à cet effet, une Autorité pour la parité et la lutte contre toutes formes . soit, privée ou publique. .. suprême entre ses institutions, veille au respect de la Constitution,.

Le Défenseur des droits est une autorité constitutionnelle indépendante qui veille au respect des droits et libertés pour toute personne, publique ou privée.

Le "Médiateur de la République" est devenu le "Défenseur des droits" . Le "Défenseur des droits" a rappelé que l'Institution - autorité constitutionnelle indépendante qui veille au respect des droits et des libertés par toute personne, privée ou . Délégué pour la Guadeloupe : Guy LUREL guy.lurel@defenseurdesdroits.fr

les résultats du Référendum Constitutionnel du 12 janvier 1992, a adopté, . Comité de Transition pour le Salut du Peuple promulgue la Constitution dont la teneur suit . Article 4 : Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience, de ... Il veille au respect des droits et libertés définis par la présente Constitution.

4 mai 2017 . Le Défenseur des droits est une autorité constitutionnelle indépendante qui veille à la protection de vos droits et de vos libertés. Ces missions.

11 déc. 1990 . La nouvelle constitution, celle du 11 décembre 1990 s'est alors donnée comme . libertés publiques, la dignité de la personne humaine et la justice .. leur droit civique de prendre part à tous débats, à toutes discussions qui .. pionnier de la démocratie et de la défense des droits de l'Homme qui furent.

26 juil. 2011 . Problème avec un agent de sécurité privée (ou public) ? : . La CNDS a été dissoute le 1er mai 2011 pour faire place à une nouvelle autorité, "le défenseur des droits". . qui veille au respect des droits et libertés par toute personne, . Le "défenseur des droits" veille au respect de la déontologie par les.

procès conduit dans le strict respect des droits de la défense ;. — Toute personne a le droit à la vie et à l'intégrité physique et morale. . Nul ne saurait en être privé si ce n'est pour cause d'utilité publique et sous la condition d'une .. (6) Le Président de la République saisit le Conseil constitutionnel dans les conditions.

7 janv. 2015 . Le droit des libertés fondamentales ou des libertés publiques est une . équilibre difficile entre l'ordre, le respect de l'ordre (public ou privé) et les libertés, la jouissance .. o les Droits de solidarité : 3^e génération, grand déficit à relever pour . défense (D-liberté) et protéger les gens qui sont sous l'autorité de.

11 janv. 2011 . Celui-ci prévoit que le Défenseur des droits (DDD) absorbera le Médiateur . la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) et, .. Toute personne qui s'estime victime d'une discrimination directe ou . pour veiller au respect des droits et libertés par les personnes publiques,.

constitutionnel. . Une institution qui porte la marque et d'une nouveauté radicale et de la . Le Défenseur des droits fait respecter vos droits et libertés et promeut l'égalité. . Enfin, il veille au respect de la déontologie par les personnes exerçant des . Il ne peut intervenir pour les différents entre les personnes publiques et.

verain pour le droit et ses contraintes ainsi que pour les libertés. . Travail présenté au colloque « Des droits fondamentaux à l'obsession sécuritaire : mutation ... être saisi par toute personne s'estimant lésée par le fonctionnement d'un service . n'est pas expressément consacré par le texte constitutionnel, qui renvoie à la.

18 janv. 1996 . Elle protège la femme, les jeunes, les personnes les personnes . Nul ne saurait en être privé si ce n'est pour cause d'utilité publique et . L'Etat veille à la défense et la promotion de l'environnement ; tout homme a le droit et le devoir de. . les droits et libertés énumérés au préambule de la Constitution.

8 sept. 2014 . Toutes les informations . 1.2 Protection des droits fondamentaux des personnes privées de liberté .. des droits, première Autorité constitutionnelle indépendante, qui, . de nouvelles AAI et Autorités publiques indépendantes (API, dotées . des personnes privées de liberté (droit au respect de la vie privée.

De l'Institution nationale indépendante des droits humains. .. ou culturelles, pour la défense de la liberté a droit d'asile sur le territoire de la République. . Toute personne doit les respecter scrupuleusement et les protéger. . La Cour constitutionnelle veille à la régularité de la campagne électorale et à l'égalité des.

30 oct. 2014 . corruption : établir l'autorité constitutionnelle indépendante .. Les différentes générations de droits présents dans la nouvelle . les pouvoirs pour garantir la protection des libertés publiques et la bonne gestion .. L'indépendance est avant tout la qualité de la personne ou de la structure qui agit librement.

Ministère des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques . C'est donc pour corriger cet état de fait que le présent rapport initial et cumulé est . A ce titre, il est chargé de veiller au respect des garanties fondamentales accordées .. toute autorité administrative, juridictionnelle, militaire et à toute personne physique ou.

Toute personne, publique ou privée, qui s'estime victime de discrimination ou d'atteinte à ses droits ou à ses libertés peut saisir le défenseur des droits,.

provinces, la Cour constitutionnelle est la seule autorité habilitée à les départager. . a adhéré.

Aussi, a-t-il intégré ces droits et libertés dans le corps même de la Constitution. . Pour garantir

la démocratie en République Démocratique du Congo, la ... Toute personne a droit au respect de sa vie privée et au secret de la.

L'Etat veille au respect des droits et des libertés fondamentaux de l'homme et du citoyen, .. Toute personne privée de sa liberté a le droit d'en informer sans tarder la . ainsi que devant toute autre autorité publique pour faire valoir ses droits et libertés. . La loi qui dépénalise un fait ou qui atténue la peine est rétroactive.

24 juin 2013 . Pour prendre rendez vous , laissez vos coordonnées au 05 45 97 61 28. Qu'est-ce que le Défenseur des droits ? Le Défenseur des droits est une autorité constitutionnelle . qui veille au respect des droits et libertés par toute personne, . par le fonctionnement d'une administration ou d'un service public.

7 déc. 2010 . Toute décision de l'employeur (embauche, promotion, sanctions, mutation, licenciement, formation...) . Le « Défenseur des droits » est une autorité constitutionnelle . fixées par la loi et de veiller aux droits et libertés de cette personne. . des règles à respecter pour mesurer les éventuelles discriminations.

La protection constitutionnelle des droits fondamentaux . Le contrôle de leur respect implique pour sa part des pouvoirs de coercition . Conseil constitutionnel avait à l'origine comme mission principale de veiller à . C. L'autorité des décisions . La question prioritaire de constitutionnalité permet à toute personne qui est.

Le Conseil constitutionnel français n'a pas été créé pour protéger les droits et ... veiller « au respect des libertés publiques et des droits fon- damentaux de.

4. cadres juridiques nationaux concernant la vie privée, les libertés et la . ligue française pour la défense des droits de l'Homme et du citoyen a mis en place un .. 1990 pour consacrer le droit à la protection des données personnelles qui .. veille au respect des lois sur la protection des données par les responsables des.

sont en outre multipliées : libertés publiques, droits de l'homme, droits fonda- mentaux . tionnels et conventionnels qui ont une valeur supérieure aux lois, lesquelles sont . leur respect: le juge constitutionnel et les juges européens (Cour de justice de . pour l'expression «Droits humains» ou «Droits de la personne».

procès conduit dans le strict respect des droits de la défense ; . • Toute personne a droit à la vie et à l'intégrité physique et morale. Elle doit . Nul ne saurait en être privé si ce n'est pour cause d'utilité publique et sous la condition . Art. 2.- (1) La souveraineté nationale appartient au peuple camerounais qui l'exerce soit par.

les associations reconnues d'utilité publique qui défendent les droits des enfants ; . il veille au respect des droits fondamentaux des personnes privées de liberté. . à la nouvelle autorité constitutionnelle chargée de la protection des droits et libertés. .. la compétence du Défenseur des droits pour connaître de toutes les.

23 nov. 2000 . de la vie privée est “le droit pour une personne d'être libre de mener sa .. effet assurer des missions d'ordre public qui peuvent le conduire à ... La France voulant prévenir toute nouvelle condamnation de son droit par la Cour ... autorité administrative indépendante chargée de veiller au respect de la loi,.

Proclame son adhésion aux droits et libertés tels que définis dans la . Le droit syndical et le droit de grève sont reconnus aux travailleurs des secteurs public et privé qui . Toute personne vivant sur le territoire national est tenue de respecter la . La défense de la Nation et de l'intégrité du territoire est un devoir pour tout.

106 de la Constitution. n Le cadre de la nouvelle loi est tracé par l'article même . on a dû pas pour assurer la paix publique et le respect de tous les droits: quand . défense énergique est nécessaire pour les sauver. les pouvoirs sociaux. les . en péril. et qui excluent toute idée de liberté . de civilisation et de progrès: - L'art.

26 févr. 2015 . Le Défenseur des droits est une autorité constitutionnelle . Le Défenseur des droits veille au respect des droits et libertés par les . 4° Par toute personne qui a été victime ou témoin de faits dont elle estime . Le Défenseur des droits peut être saisi des agissements de personnes publiques ou privées et.

Le Défenseur des droits fondamentaux peut saisir le Conseil constitutionnel dans les . Le Défenseur des droits veille au respect des droits et libertés par les . par toute personne s'estimant lésée par le fonctionnement d'un service public ou . de l'autorité créée pour le qualificatif de « Défenseur des droits » pouvait aussi.

4 oct. 2016 . réclamations de toute personne souhaitant vérifier qu'aucune technique de . Le Défenseur des droits, autorité constitutionnelle indépendante a succédé, le 1er mai . elle veille au respect de la liberté d'accès et du droit de réutilisation. . Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP).

1970, qui affirme que «chacun a droit au respect de sa vie privée» et indique que les juges peuvent prendre des mesures pour faire cesser toute atteinte à «l'intimité de la ... Constitution qui confie à l'autorité judiciaire la sauvegarde de la liberté . personnes morales de droit public du « bénéfice » des droits fondamentaux.

23 mai 2017 . Le Défenseur des droits, nommé par le Président de la République après avis . à la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) . une autre fonction publique, une activité professionnelle ou toute fonction . veiller au respect de la déontologie par les personnes exerçant des.

28 mars 2013 . indépendante de rang constitutionnel, qui reprend les missions exercées . discrimination soit une personne privée ou publique ; - qui est . Défenseur des droits ont ainsi mis en œuvre des moyens utiles pour, d'une .. Si le principe de libre administration des communes donne au maire toute liberté de.

14 oct. 2016 . L'Etat de Côte d'Ivoire reconnaît les droits, les libertés et les devoirs . être privé de sa propriété si ce n'est pour cause d'utilité publique et sous la . Il veille sur leurs intérêts. . Toute personne est tenue de les respecter et de les protéger. . Il choisit un vice-Président de la République, qui est élu en même.

Le Défenseur des droits veille au respect des droits et libertés » - article 71-1 de la Constitution . A qui pouvez-vous vous adresser ? Comment . Toutes les histoires vécues . Puis-je saisir le Défenseur des droits pour une autre personne ? . J'ai un problème avec une administration ou un service public, dans quel cas le.

20 oct. 2007 . Aussi, a-t-il intégré ces droits et libertés dans le corps même de la Constitution. . Pour garantir la démocratie en République Démocratique du Congo, la présente ... une pétition à l'autorité publique qui y répond dans les trois mois. . Toute personne a droit au respect de sa vie privée et au secret de la.

Dans ce cadre, on part du postulat que pour qu'existent les « droits de l'homme [...] .. On part du principe que « toute personne a le devoir d'entretenir avec ses .. sa vie privée, dans sa vie familiale, dans sa vie professionnelle », ce qui ne ... Si cet organe est défini comme une autorité constitutionnelle indépendante,.

Le défenseur des droits est une autorité constitutionnelle chargée de . au Défenseur des droits de veiller au respect des droits et libertés ne comporte pas . par toute personne s'estimant lésée par le fonctionnement d'un service public ou . un local privé, le défenseur des droits est soumis à l'autorisation du juge qui doit.

Des droits humains, des libertés fondamentales et des devoirs du citoyen et de l'État .. un avant-projet de la nouvelle Constitution à l'Assemblée nationale qui l'a ... de la défense nationale et de la sécurité ou pour toute activité ou tout service .. d'une personne investie d'autorité publique, sont punis comme infraction de.

Le Gouvernement de la République, conformément à la loi constitutionnelle du 3 juin . Le Président de la République veille au respect de la Constitution. .. Il ne peut être procédé à une nouvelle dissolution dans l'année qui suit ces élections. . en raison de leur importance pour la garantie des droits et libertés ou la vie.

29 mars 2011 . Le Défenseur des droits, autorité constitutionnelle indépendante, ne reçoit, . 4° De veiller au respect de la déontologie par les personnes . Le Défenseur des droits peut être saisi des agissements de personnes publiques ou privées. .. sur toute question nouvelle, un collège qu'il préside et qui comprend,,.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114	115	116	117	118	119	120	121	122	123	124	125	126	127	128	129	130	131	132	133	134	135	136	137	138	139	140	141	142	143	144	145	146	147	148	149	150	151	152	153	154	155	156	157	158	159	160	161	162	163	164	165	166	167	168	169	170	171	172	173	174	175	176	177	178	179	180	181	182	183	184	185	186	187	188	189	190	191	192	193	194	195	196	197	198	199	200	201	202	203	204	205	206	207	208	209	210	211	212	213	214	215	216	217	218	219	220	221	222	223	224	225	226	227	228	229	230	231	232	233	234	235	236	237	238	239	240	241	242	243	244	245	246	247	248	249	250	251	252	253	254	255	256	257	258	259	260	261	262	263	264	265	266	267	268	269	270	271	272	273	274	275	276	277	278	279	280	281	282	283	284	285	286	287	288	289	290	291	292	293	294	295	296	297	298	299	300	301	302	303	304	305	306	307	308	309	310	311	312	313	314	315	316	317	318	319	320	321	322	323	324	325	326	327	328	329	330	331	332	333	334	335	336	337	338	339	340	341	342	343	344	345	346	347	348	349	350	351	352	353	354	355	356	357	358	359	360	361	362	363	364	365	366	367	368	369	370	371	372	373	374	375	376	377	378	379	380	381	382	383	384	385	386	387	388	389	390	391	392	393	394	395	396	397	398	399	400	401	402	403	404	405	406	407	408	409	410	411	412	413	414	415	416	417	418	419	420	421	422	423	424	425	426	427	428	429	430	431	432	433	434	435	436	437	438	439	440	441	442	443	444	445	446	447	448	449	450	451	452	453	454	455	456	457	458	459	460	461	462	463	464	465	466	467	468	469	470	471	472	473	474	475	476	477	478	479	480	481	482	483	484	485	486	487	488	489	490	491	492	493	494	495	496	497	498	499	500	501	502	503	504	505	506	507	508	509	510	511	512	513	514	515	516	517	518	519	520	521	522	523	524	525	526	527	528	529	530	531	532	533	534	535	536	537	538	539	540	541	542	543	544	545	546	547	548	549	550	551	552	553	554	555	556	557	558	559	560	561	562	563	564	565	566	567	568	569	570	571	572	573	574	575	576	577	578	579	580	581	582	583	584	585	586	587	588	589	590	591	592	593	594	595	596	597	598	599	600	601	602	603	604	605	606	607	608	609	610	611	612	613	614	615	616	617	618	619	620	621	622	623	624	625	626	627	628	629	630	631	632	633	634	635	636	637	638	639	640	641	642	643	644	645	646	647	648	649	650	651	652	653	654	655	656	657	658	659	660	661	662	663	664	665	666	667	668	669	670	671	672	673	674	675	676	677	678	679	680	681	682	683	684	685	686	687	688	689	690	691	692	693	694	695	696	697	698	699	700	701	702	703	704	705	706	707	708	709	710	711	712	713	714	715	716	717	718	719	720	721	722	723	724	725	726	727	728	729	730	731	732	733	734	735	736	737	738	739	740	741	742	743	744	745	746	747	748	749	750	751	752	753	754	755	756	757	758	759	760	761	762	763	764	765	766	767	768	769	770	771	772	773	774	775	776	777	778	779	780	781	782	783	784	785	786	787	788	789	790	791	792	793	794	795	796	797	798	799	800	801	802	803	804	805	806	807	808	809	810	811	812	813	814	815	816	817	818	819	820	821	822	823	824	825	826	827	828	829	830	831	832	833	834	835	836	837	838	839	840	841	842	843	844	845	846	847	848	849	850	851	852	853	854	855	856	857	858	859	860	861	862	863	864	865	866	867	868	869	870	871	872	873	874	875	876	877	878	879	880	881	882	883	884	885	886	887	888	889	890	891	892	893	894	895	896	897	898	899	900	901	902	903	904	905	906	907	908	909	910	911	912	913	914	915	916	917	918	919	920	921	922	923	924	925	926	927	928	929	930	931	932	933	934	935	936	937	938	939	940	941	942	943	944	945	946	947	948	949	950	951	952	953	954	955	956	957	958	959	960	961	962	963	964	965	966	967	968	969	970	971	972	973	974	975	976	977	978	979	980	981	982	983	984	985	986	987	988	989	990	991	992	993	994	995	996	997	998	999	1000
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------